



PRÉFET DU GARD

Préfecture

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau de l'environnement, des installations classées  
et des enquêtes publiques

## **Communes de Bernis, Bouillargues, Caissargues, Garons, Milhaud et Nîmes**

### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PARCELLAIRE COMPLÉMENTAIRE relative au contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier**

Par arrêté préfectoral n° 30-2019-04-09-003 du 9 avril 2019, une enquête publique parcellaire complémentaire sera ouverte sur le territoire des communes de Bernis, Bouillargues, Caissargues, Garons, Milhaud et Nîmes, en vue de délimiter exactement les propriétés ou parties de propriété à acquérir, pour permettre la réalisation des travaux nécessaires au contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier, **pendant 16 jours consécutifs,**

**du lundi 13 mai au mardi 28 mai 2019.**

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête ouvert à cet effet et établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le maire, seront déposés durant cette période, dans les mairies de Bernis, Bouillargues, Caissargues, Garons, Milhaud et Nîmes, où ils pourront être consultés aux heures habituelles d'ouverture des bureaux :

- en mairie de Bernis, du lundi au jeudi, de 8h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00, le vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- en mairie de Bouillargues, du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, et le vendredi, de 8h30 à 12h00,
- en mairie de Caissargues, service de l'urbanisme, le lundi, de 15h00 à 18h00, les mardi, jeudi et vendredi, de 9h00 à 12h00, et le mercredi, de 15h00 à 17h00,
- en mairie de Garons, les lundi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le mardi, de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00, le jeudi, de 8h30 à 12h00,
- en mairie de Milhaud, les lundi, mardi et jeudi, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, et les mercredi et vendredi, de 8h30 à 12h00,
- en mairie de Nîmes, service foncier, 152, avenue Robert Bompard. du lundi au vendredi inclus de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur domicilié en mairie de Nîmes, service foncier, 152, avenue Robert Bompard 30033 Nîmes cedex 9, siège de l'enquête.

Monsieur Jacques ROUMANIE, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par l'arrêté préfectoral précité.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public à l'occasion des permanences qui seront tenues en mairies de :

- Nîmes, service foncier, 152, avenue Robert Bompard, le mardi 14 mai 2019,  
de 9 h 00 à 12 h 00,
- Bouillargues, parc de l'Hôtel de ville, le jeudi 23 mai 2019, de 14 h 00 à 17 h 00.

Le présent avis sera affiché dans les mairies des communes concernées. Il sera également publié sur le site internet des services de l'État dans le Gard à l'adresse suivante : [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)

Le commissaire enquêteur donnera son avis sur l'emprise des ouvrages projetés dans un délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique. Cet avis sera tenu à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de Nîmes ainsi qu'en préfecture du Gard, direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques, 10 avenue Feuchères, 30045 NIMES CEDEX 9 et sur le site internet des services de l'État dans le Gard ([www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)).